

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du mardi 15 octobre 2024

Etaient présents :

Madame Clémentine FISSON, Madame Martine MAILLARD, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN, Monsieur Patrick VASSEUR, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Matthieu FOURAGE, Monsieur Emmanuel GATEAU, Madame Gaëlle JOUET.

Etaient absents excusés : Monsieur OUDET Pascal ;

Madame Marianne BERTHERAT donne pouvoir à Madame Martine MAILLARD

Etaient absents : Madame Sonia HENRY et Madame Prune BULKA

Secrétaire de la séance : Madame Aurélie DUMONT

Début de séance : 19 heures

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité

DELIBÉRATIONS

DE 2024 024 : Avis sur le document-cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières ouvertes à l'installation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir concernant la mise à la consultation de la proposition de document cadre, prenant la forme d'une cartographie des parcelles pouvant accueillir des installations photovoltaïques au sol sur terrains agricoles, naturels et forestiers, complétée d'une note méthodologique.

Les documents présentés aux membres du Conseil Municipal sont soumis à consultation à compter du 01 août jusqu'au 30 septembre 2024., dans les conditions prévues à l'article R.111-61 du Code de l'Urbanisme.

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la cartographie des parcelles concernées sur le territoire communal.

Les parcelles sont situées dans les périmètres agricole, naturel et forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- **De donner un avis défavorable** à la proposition du projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol, pour l'ensemble des parcelles proposées.
- **D'autoriser** Madame la Maire à transmettre l'avis du Conseil Municipal aux états généraux d'Eure-et-Loir

DE 2024 025 : Demande de fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la rénovation du réseau éclairage public

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 57 891€ pour la tranche 1.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible au fonds de concours de l'Agglomération de Dreux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le plan de financement ci-dessous

	Montant Prévisionnel	Répartition
Coût prévisionnel du projet	57 891,00 €	100,00%
Subvention SIE ELY	24 000,00 €	41%
Fonds concours communautaire	16 945,00 €	29%
Auto-financement à la charge de la commune	16 946 €	29%

- **Sollicite** une subvention de 19 945€ au titre du fonds de concours auprès de l'Agglomération de Dreux, correspondant à 29% du montant du projet
- **Charge** Madame la Maire de toutes les formalités

COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME :

Une demande préalable pour une construction d'un garage a été refusée pour non-conformité au PLU. Les propriétaires en ont été informés.

TRAVAUX :

*Les travaux du bourg sont finis et ont été validés ce jour avec l'entreprise COLAS et le maître d'œuvre Mr Empereur.

*Les travaux au cimetière sont toujours en cours et la Municipalité demande qu'ils soient terminés pour la Toussaint. Sur le parking du cimetière, le dépôt de gravats sera enlevé et celui de gravillons sera étalé sur le parking.

La Municipalité demande que l'employé communal entretienne les allées mais également les abords des pierres tombales.

*La table de ping-pong a été commandée et sera installée prochainement.

*La remise en état des tables et bancs est prévue cet hiver par l'employé communal.

*Les feuilles dans les gouttières de la bibliothèque seront enlevées rapidement. Mr Grosset

rencontrera Mme Bucher pour fixer une période de travaux de remise en état de la bibliothèque, notamment les murs. Un contrôle de la VMC doit être fait préalablement. Une période de quatre semaines est nécessaire dont deux semaines sur les vacances scolaires.

MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES :

*Un point sur le 14 juillet était utile pour mieux préparer le prochain. Cette année encore c'est une belle réussite, vous êtes de plus en plus nombreux, 137 personnes étaient présentes.

Les animations commenceront plus tard vers 17h (au lieu de 15h), suivies de l'apéritif et repas.

L'achat de 7 barnums supplémentaires sera mis au budget 2025.

*La journée intergénérationnelle du jeudi 24 octobre est annulée par manque d'enfants.

*Halloween est cette année jeudi 31 octobre à 17h avec un concours du meilleur déguisement.

*Le repas des aînés est sur le thème « guinguette » cette année.

*Le Téléthon se met aux horaires du Marché de Noël organisé par Ouerre en fête soit de 10h à 18h le dimanche 1^{er} décembre.

*L'accueil des nouveaux habitants se fera dorénavant aux vœux pour mieux les intégrer à la population et faciliter les échanges.

COMMUNICATION :

Le bulletin municipal est en cours de préparation. La municipalité confie la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2025 à l'agence Conicrea. Le bulletin sera financé en partie grâce à des insertions publicitaires. Un appel à publication sera fait sur Panneau Pocket pour cibler les entrepreneurs oréens.

La page de couverture sera validé en conseil.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIRP :

*Il a été décidé de ne pas renouveler l'adhésion au pôle ressources de l'ASC, notre commune ne l'utilisant pas.

*Un point a été fait sur la rentrée de septembre 2024. Mme Patricia Tonein cesse ses activités et utilise ses droits de départ à la retraite en janvier 2025. Plusieurs entretiens sont en cours pour son remplacement.

*Certains travaux n'ont pas pu être réalisés en 2024, ils sont reportés en 2025, entre-autres le réfectoire et les huisseries de l'école de Ouerre.

Syndicat de Réémetteur Télévision :

Le budget a été voté et approuvé.

COMMISSIONS DE L'AGGLO

Mobilités :

*Le rapport d'activité du délégataire 2023 -DSP LINEAD- a été présenté. Le smartphone doit être valorisé. Déjà 65 000 SMS envoyés en 2023, 90% des visites se font via les smartphones.

Il faut communiquer davantage sur le TAD (transport à la demande). Ce dernier doit se développer ; 9600 trajets en 2023 pour 1,2 passager en moyenne.

*La conclusion de l'avenant n°6 à la DSP LINEAD est un ajustement pour intégrer le référentiel qualité ainsi que le nouveau système billettique et monétique notamment pour le paiement sans contact pour fin 2026.

*Point sur la rentrée de septembre 2024

quelques chiffres : 94 lignes (18 desservent les lycées, 41 les collèges et 35 les écoles primaires) ; 5 doublages car il y a eu sureffectif et 7 navettes. L'Agglo estime que la rentrée a été plutôt sereine côté personnel notamment du fait de la bonne gestion malgré le manque d'effectifs.

*Accompagnateurs de transport scolaire : 4 sessions dispensées en 2023, une en 2024. La formation est bien accueillie car elle permet d'avoir les mises à jour de la charte ainsi que le rappel des règles de sécurité.

La séance est levée à 20 heures 45

Prochain conseil jeudi 21 novembre 2024 à 19h

Madame la Maire,
Clémentine FISSON

La Secrétaire de séance,
Aurélie DUMONT